

Le DPE (Diagnostic de Performance Energétique)

Qu'est-ce que le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ?

Le bilan énergétique et environnemental d'un logement

Le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) est un bilan permettant d'évaluer :

1. la consommation d'énergie d'un logement
2. l'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) résultant de la consommation d'énergie du logement

Uniquement en France métropolitaine

Le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ne s'applique qu'en [France métropolitaine](http://annonces-immobilieres-en-france.exposehome.fr) <http://annonces-immobilieres-en-france.exposehome.fr>. Il ne s'applique pas à tous les bâtiments. Certains en sont exemptés.

Un bilan à la charge du propriétaire

Le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) est à la charge du propriétaire du bien. Le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) est à faire faire lors de la mise en [vente](http://vendre-louer-un-appartement-une-maison-rapidement.exposehome.fr) <http://vendre-louer-un-appartement-une-maison-rapidement.exposehome.fr> ou [location](http://vendre-louer-un-appartement-une-maison-rapidement.exposehome.fr) <http://vendre-louer-un-appartement-une-maison-rapidement.exposehome.fr> du bien. Le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ne peut être établi que par un professionnel dûment agréé.

Objectif du DPE (Diagnostic de Performance Energétique)

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments

L'objectif du DPE (Diagnostic de Performance Energétique) est de réduire les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) des bâtiments. Pour y parvenir, le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) escompte orienter les futurs propriétaires et locataires vers l'[achat](http://acheter-louer-un-appartement-une-maison.exposehome.fr) <http://acheter-louer-un-appartement-une-maison.exposehome.fr> et la [location](http://acheter-louer-un-appartement-une-maison.exposehome.fr) <http://acheter-louer-un-appartement-une-maison.exposehome.fr> de logements consommant moins d'énergie.

Inciter les propriétaires à faire des travaux pour réduire la consommation d'énergie

Les logements consommant moins d'énergie sont plus économiques. Ils devraient logiquement se [vendre](http://passer-une-annonce-immobiliere.exposehome.fr) <http://passer-une-annonce-immobiliere.exposehome.fr> et se [louer](http://passer-une-annonce-immobiliere.exposehome.fr) <http://passer-une-annonce-immobiliere.exposehome.fr> dans de meilleures conditions. Un propriétaire a intérêt à rendre son bien le plus attractif possible. Il est donc incité à effectuer des travaux pour réduire la consommation d'énergie de son bien.

Caractéristiques du DPE (Diagnostic de Performance Energétique)

La consommation d'électricité pour la lumière et l'électroménager n'est pas retenue

Le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) détermine uniquement la consommation d'énergie d'un logement nécessaire à :

- la production du chauffage,
- la production de l'eau chaude sanitaire,
- la réfrigération (climatisation),
- la ventilation.

Toute autre consommation d'énergie du logement est exclue. La consommation d'électricité destinée, par exemple, à la lumière ou à l'électroménager n'est donc pas retenue.

Même notation que pour l'électroménager et les voitures

Le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) fournit aux futurs propriétaires et locataires deux données.

La première donnée concerne la consommation d'énergie du logement. Elle est exprimée en kWh consommés par m² et par an.

La seconde donnée concerne les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) résultant de la consommation d'énergie du logement. Elle est exprimée en kg de CO₂ émis par m² et par an.

Chacune de ces deux données est notée sur une échelle allant de la lettre A à la lettre G. Ce principe de notation est le même que pour présenter l'efficacité énergétique des appareils électroménagers ou les émissions de CO₂ des voitures.

Une note pour la consommation d'énergie

La note A désigne le type de logement le plus économe. La note G désigne le type de logement le plus énergivore.

Une note pour l'émission de GES (Gaz à Effet de Serre)

La note A désigne le type de logement ayant le taux d'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) le plus faible. La note G désigne le type de logement ayant le taux d'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) le plus élevé.

by [EXPOSEHOME.FR](http://www.exposehome.fr) <http://www.exposehome.fr> : [publier une annonce immobilière gratuitement](http://publier-une-annonce-immobiliere.exposehome.fr)
<http://publier-une-annonce-immobiliere.exposehome.fr>